

Stage en droit après une L2

Par **Bilal**, le **05/11/2012** à **10:55**

Bonjour,
Un étudiant en L2, serait il à votre avis bénéfique et surtout réaliste pour lui de passer un stage d'été dans le domaine juridique? Public ou privé soit il.
Y a t il une possibilité pour celà ? liens? contacte direct?
Cordialement.

Par **Yn**, le **05/11/2012** à **11:46**

Si tu te destines au milieu professionnel, faire des stages est impératif. Tous les stages juridiques et extra-juridiques sont bons à prendre pour gonfler ton CV (avocat, notaire, expert-comptable, huissier, banque et assurances).

En L2, les stages peuvent être rapides (une semaine ou deux), l'important est de découvrir le milieu.

Rédige une lettre de motivation, déplace-toi, essaye de passer par ton entourage.

Par **Camille**, le **05/11/2012** à **12:05**

Bonjour,
Bien d'accord avec Yn.
Je dirais même plus. [s]TOUT[/s] stage est bénéfique, pas seulement pour gonfler le CV, mais ne serait-ce que pour prendre contact avec la réalité du terrain.
Et, suivant le cas, même des stages "hors de la sphère" peuvent être utiles.
Celui qui se destine au droit social et du travail peut trouver un stage dans une entreprise lambda, du moment que c'est à un poste même subalterne, mais un poste-clé "*d'observation du milieu ambiant*"...
Toujours très instructif.
(et qui pourra aussi, habilement, figurer au CV...)
[smile25]

Par **Bilal**, le **05/11/2012** à **12:29**

C'est vrai que le droit est partout, ou du moins nous les juristes on le voit partout. Pendant l'été j'ai fait un mois dans un centre d'appel, et je ne pouvais m'empêcher d'utiliser des notions juridiques dans mes conversations que ça soit avec le client ou le chef du plateau. Mais je voudrais bien passer au domaine purement juridique, le forum ne propose jamais de stage? (je suis nouveau)

Avez vous passé un stage (sans vouloir être indiscret), en quoi ? ça vous a servi pour vos années d'études ?

Cordialement